



Mission régionale d'autorité environnementale
Normandie

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Rouen, le 18 octobre 2023

Mission régionale d'autorité environnementale
de Normandie

Affaire suivie par : Édith CHATELAIS
Tel : 01 40 61 79 29

Objet : Modification n° 3 du plan local d'urbanisme intercommunal valant schéma de cohérence territoriale (PLUi valant SCoT) de l'agglomération Seine-Eure (Eure)

Monsieur le président,

Vous avez transmis, pour avis de l'autorité environnementale, le dossier relatif à la modification n° 3 du plan local d'urbanisme intercommunal valant schéma de cohérence territoriale de l'agglomération Seine-Eure.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu par l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique.

Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie (rubrique MRAe Normandie) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr .

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la présidente de la mission régionale
d'autorité environnementale,
la déléguée

Signé

Edith CHATELAIS

Communauté d'agglomération Seine-Eure
A l'attention de monsieur le président
1 place Thorel
27400 LOUVIERS

Copie à : - Préfecture de l'Eure
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure